



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT NUMÉRO 18-133 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 07-33 – DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 5 novembre 2018, un règlement portant le # 18-133 modifiant le règlement 07-33 – décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 7^e jour du mois de novembre 2018.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE REGULATION #18-133 – AMENDING REGULATION 07-33 DECLARING THE RULES FOR BUDGETARY SURVEILLANCE AND CONTROL

PUBLIC NOTICE is hereby given to the citizens of the Town of Métis-sur-Mer by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and Secretary-Treasurer of the Town of Métis-sur-Mer, that the municipal Council of Métis-sur-Mer adopted, on November 5, regulation #18-133 – amending regulation 07-33 declaring the rules for budgetary surveillance and control. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 7th day of November 2018.

Stéphane Marcheterre,
Director general and secretary-treasurer